

03 jan 2007 -12:32

La Belgique siègera pendant deux ans en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité ONU

A partir du 1er janvier 2007, la Belgique siègera pendant deux ans en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

A partir du 1er janvier 2007, la Belgique siègera pendant deux ans en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

Bruxelles, le 22/12/2006. A partir du 1er janvier 2007, la Belgique siègera pendant deux ans en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Afin de mieux informer sur cette participation belge au Conseil de Sécurité, le SPF Affaires étrangères a développé un site web spécial désormais accessible à l'adresse : <http://www.diplomatie.be/fr/nu/default.asp>

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be